

Le vendredi 9 décembre 2022 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Lionel CHISS

PRESENTS *Lionel CHISS, Sandra PLOMION, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Philippe VIBERT, Jacqueline MENOUBE, Mamadou LY, Hatice KILINC-SIGINIR, Monette-Simone VASSEUR, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Guylaine CAPGRAS, Frédéric BONAL, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Vanessa FOULON, Victor DEBILCAUX, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Mamadou BATHILY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Grégory NARZIS, Roxane LUNDY, Leïla DAGDAD, Mehdi RAHOU, Marianne SECK, Philippe ENJOLRAS*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER*

POUVOIRS *Franck PIA à Lionel CHISS, Charles LOCQUET à Yannick MATURA, Caroline CAYEUX à Sandra PLOMION, Patricia HIBERTY à Mamadou LY, Peggy CALLENS à Vanessa FOULON, José MARINHO à Antoine SALITOT, Loïc BARBARAS à Ludovic CASTANIE*

Date d'affichage	16 décembre 2022
Date de la convocation	2 décembre 2022
Nombre de présents	36
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

Le vendredi 9 décembre 2022 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Lionel CHISS

PRESENTS *Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Philippe VIBERT, Jacqueline MENOUBE, Mamadou LY, Hatice KILINC-SIGINIR, Monette-Simone VASSEUR, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Guylaine CAPGRAS, Frédéric BONAL, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Ludovic CASTANIE, Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CAUX, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Mamadou BATHILY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Grégory NARZIS, Roxane LUNDY, Leïla DAGDAD, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Philippe ENJOLRAS*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Sandra PLOMION, Caroline CAYEUX, Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER*

POUVOIRS *Franck PIA à Lionel CHISS, Charles LOCQUET à Yannick MATURA, Patricia HIBERTY à Mamadou LY, Peggy CALLENS à Vanessa FOULON, José MARINHO à Antoine SALITOT, Loïc BARBARAS à Ludovic CASTANIE, Charlotte COLIGNON à Anne-Françoise LEBRETON, Jérôme LIEVAIN à Jacques DORIDAM*

Date d'affichage	16 décembre 2022
Date de la convocation	2 décembre 2022
Nombre de présents	33
Nombre de votants	41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

Le vendredi 9 décembre 2022 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Lionel CHISS

PRESENTS *Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Philippe VIBERT, Jacqueline MENOUBE, Mamadou LY, Hatice KILINC-SIGINIR, Monette-Simone VASSEUR, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Guylaine CAPGRAS, Frédéric BONAL, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Ludovic CASTANIE, Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CAUX, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Mamadou BATHILY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Roxane LUNDY, Leïla DAGDAD, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Philippe ENJOLRAS*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Sandra PLOMION, Caroline CAYEUX, Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER*

POUVOIRS *Franck PIA à Lionel CHISS, Charles LOCQUET à Yannick MATURA, Patricia HIBERTY à Mamadou LY, Peggy CALLENS à Vanessa FOULON, José MARINHO à Antoine SALITOT, Loïc BARBARAS à Ludovic CASTANIE, Charlotte COLIGNON à Anne-Françoise LEBRETON, Jérôme LIEVAIN à Jacques DORIDAM, Grégory NARZIS à Roxane LUNDY*

Date d'affichage	16 décembre 2022
Date de la convocation	2 décembre 2022
Nombre de présents	32
Nombre de votants	41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville le vendredi 09 décembre 2022 à 18h00 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1- Plan de sobriété énergétique de la ville de Beauvais

Le conseil municipal a approuvé à l'**UNANIMITE** le plan de sobriété énergétique de la Ville de Beauvais, comportant les quatre axes ci-dessous :

Axe 1 : Sensibiliser les acteurs pour un engagement collectif en faveur de la sobriété énergétique ;

Axe 2 : Encourager les mobilités alternatives à la voiture afin de réduire la consommation de carburant ;

Axe 3 : Réduire la consommation des fluides par des mesures antigaspillage ;

Axe 4 : Réduire la consommation des biens par des mesures antigaspillage.

2- Rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

3- Tableau des effectifs

Le conseil municipal a approuvé à la **MAJORITE** les ajustements du tableau des effectifs liés à des créations de postes et des suppressions des anciens postes vacants.

4- Instauration du forfait mobilités durables

Le conseil municipal a adopté à l'**UNANIMITE** l'instauration du forfait mobilités durables.

5- Rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs du recensement de la population

Le conseil municipal a approuvé à l'**UNANIMITE** la nouvelle grille de rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs du recensement de la population.

6- Finances - Inventaire - Transferts au budget annexe Elispace

Le conseil municipal a adopté à l'**UNANIMITE** le transfert, par affectation, du bâtiment Elispace (hors abords, parking et gymnase) au budget annexe Elispace (y compris les subventions reçues), sur le compte 2132 « immeubles de rapport », pour un montant total de 7.560.825€, et de prévoir en conséquence chaque année au budget Elispace une enveloppe de 252.027,50€ au titre de l'amortissement de cet équipement.

7- Finances – Opérations inter budgets – Subvention Elispace/ Avances Agel

Le conseil municipal a adopté à l'**UNANIMITE** le vote d'une seule subvention d'équilibre au budget Elispace d'un montant de 507.500€ pour le fonctionnement.

Le conseil municipal a pris acte d'un nouveau remboursement du budget annexe Agel au budget principal d'un montant de 935.000€. Le budget annexe Agel a bénéficié entre 2011 et 2016 d'avances de financement de la part du budget principal pour un total de 3.900.000€. Un premier remboursement de 1.350.000€ a été fait en 2019, puis de 700.000€ en 2021, ramenant la dette aujourd'hui à 1.850.000€.

8- Finances - Rapport d'orientations budgétaires 2023

Le conseil municipal a **pris acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023.

9- Sport - Délégation de service public patinoire - Hausse imprévisible du contrat d'électricité - Protocole indemnitaire

Le conseil municipal a approuvé à la **MAJORITE** le versement d'une indemnisation totale de 234 083,03 € net à la Société les Patinoires Modernes délégataire de la concession, visant d'une part à compenser la hausse des fluides d'électricité liée au renouvellement du contrat d'électricité en décembre 2022, et d'autre part à compenser la perte du chiffre d'affaires liée à la limitation de l'augmentation des tarifs avec le versement d'une indemnisation.

10 - Finances – Décision modificative n°5

Le conseil municipal a approuvé à l'**UNANIMITE** la décision modificative no 5 du budget principal arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	0,00	Propositions nouvelles	0,00
Total :	0,00	Total :	0,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	-674.084,00	Propositions nouvelles	-674.084,00
Total :	-674.084,00	Total :	-674.084,00

11- Finances - Autorisation de procéder au paiement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2023

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 dans les limites exposées ci-après et dans l'attente de l'adoption du budget primitif :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	25.000€
10	Dotations Fonds divers	905€
13	Remb Subv d'investissement	75.000€
16	Emprunts et dettes assimilées	1.906.550€
20	Immobilisations incorporelles	432.470€
204	Subventions d'équipement	134.196€
21	Immobilisations corporelles	3.396.797€
23	Immobilisations en cours	427.847€
26	Participations	24.500€
27	Autres immo financières	1.328€
202001	Réhabilitation Piscine Bellier	287.175€
202002	Réhabilitation Quadrilatere tranche2	150.000€
202003	NPRU Argentine St Lucien	892.291€
202004	Centre technique municipal	32.215€
202201	Cœur de ville	101.500€
4541	Trvx pour compte de tiers	15.000€
Total >>		7.902.774€

BUDGET ELISPACE

21	Immobilisations corporelles	52.866€
Total >>		52.866€

12- Besoin de financement - définition du cadre annuel de la délégation du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE de la définition du cadre annuel de la délégation du conseil municipal au Maire, en besoin de financement.

13- Finances - créances irrécouvrables ou éteintes admises en non-valeur

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE les créances irrécouvrables ou éteintes totalisant la somme de 64.185,55 € et décomposés de la manière suivante :

Budget	Créances irrécouvrables ou éteintes	No Liste	Nbre de pièces	Montant
principal	irrécouvrables	5813490332		8.572,53€
principal	irrécouvrables	5955460332		7.091,46€
principal	éteintes	5782860332		37.011,87€
elispace	éteintes	5710251432		11.509,69€
			Total >>	64.185,55€

14- Acquisition de l'immeuble sis boulevard Saint Jean cadastré section AS n°139 appartenant au centre communal d'action sociale de Beauvais (CCAS)

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'acquisition de la parcelle cadastrée AS n° 139 d'une surface de 779m², située boulevard Saint Jean aux prix d'estimation des services fiscaux soit trois cent mille euros (300 000 €).

15- Vente de la propriété sise 3 rue du Maréchal de Boufflers à Beauvais cadastrée section AS n°35

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la cession du bien sis 3 rue du Maréchal de Boufflers à Beauvais, cadastré section AS n°35 au prix de 225 000€ correspondant à l'avis donné par France Domaine.

16- Régularisation foncière d'une emprise grevée de servitude au profit d'Enedis

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE du rachat auprès de la SA HLM du Beauvaisis (devenu Laessa) de l'emprise grevée par la servitude, cadastrée section AL 737 au prix de 15 000€.

17- Convention de servitude Enedis rue du Camard

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la mise à disposition d'Enedis pour toute la durée de la concession une partie des parcelles cadastrées section AM 0142, 0143 et 0358 en vue d'y établir à demeure pendant toute la durée de la concession sur une bande de 1 mètre de large deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 80 mètres ainsi que leurs accessoires, ainsi que la mise en place par Enedis si besoin de bornes de repérages, d'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toute plantation, branches et arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages gênant leur pose ou pouvant causer des dommages ainsi que celui de procéder à toute opération nécessaire pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement).

18- Approbation de convention de portage par l'EPFLO du bien sis rue Bossuet

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'intervention de l'EPFLO en vue de l'acquisition de l'ancienne prison située rue Bossuet, parcelle cadastrée section BJ n°97 d'une superficie de 10 310 m², ainsi que les modalités d'intervention et de portage au profit de la ville de Beauvais pour une durée de cinq ans.

19- Actualisation de la longueur de voirie communale au 1er janvier 2023

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la longueur de la voirie communale à 210 284.15 mètres linéaires au 1^{er} janvier 2023.

20- Implantation d'un poste de transformation de courant électrique et passage de réseaux lieudit Pentemont

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la mise à disposition d'Enedis pour toute la durée de la concession le local d'une superficie de 2,14m² situé sur la parcelle AN 0004 en vue d'y implanter un poste de transformation électrique et de donner le droit de passage en amont comme en aval du poste de toutes canalisations électriques, ainsi que tous supports ou ancrages de réseaux aériens et toute opération nécessaire pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

21- Aménagement de la forêt communale de Beauvais dit "Bois Brûlet" 2023 - 2042

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Beauvais dit « Bois Brûlet », ainsi que les ventes de bois issus de l'exploitation forestière prévue dans le plan d'aménagement de la forêt communale du Bois Brûlet.

22- Travaux de mise en souterrain des réseaux d'éclairage public et téléphonique rue Tétard à Beauvais

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE les travaux de mise en souterrain des réseaux d'éclairage public et téléphonique rue Tétard à Beauvais ainsi que la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise soit la somme de 175 694,01 €.

23- Contrat avec ALCOME, éco organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le contrat avec ALCOME, éco organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public.

24- Dénomination d'un square

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la dénomination du square situé Boulevard du Général de Gaulle entre la rue du Pré Martinet et la rue de Chantereine : Square Gaston MONNERVILLE.

25- Adhésion au CEREMA

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'adhésion de la ville de Beauvais auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Pour l'année 2023, le montant de la cotisation s'élève à 2000 €.

26- Prolongation par avenant de la délégation de service public de la fourrière automobile municipale

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la prolongation par avenant de la délégation de service public de la fourrière automobile municipale avec la société Allo Dépannage jusqu'au 31/12/2023.

27- Approbation d'une convention de cofinancement avec l'Agence Nationale de la Cohesion des Territoires (ANCT) pour le quartier Argentine dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le cofinancement avec l'Agence Nationale de la Cohesion des Territoires (ANCT) pour le quartier Argentine dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), une participation financière de la ville de Beauvais à hauteur de 10 458.00 euros TTC, pour mener une étude juridique et financière sur l'organisation du commercial situé avenue Jean-Moulin (périmètre centre commercial des Champs Dolent, la place de France et sa dalle, les copropriétés des Champs Dolent et Louvremont).

28- Approbation du lancement du programme "engager la transition énergétique dans l'habitat collectif privé" (ETEHC)

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le lancement du programme "engager la transition énergétique dans l'habitat collectif privé" (ETEHC). L'action est co-financée par l'Anah à hauteur de 50%, directement auprès de l'ADIL de l'Oise. La participation de la communauté d'agglomération du Beauvaisis s'élève quant à elle à 10 280 € TTC, tel qu'inscrit au budget 2023 du service habitat. Il n'y a pas de participation financière de la ville de Beauvais.

29- Cohésion sociale - Beauvais Bourse aux initiatives citoyennes (BBIC) – Subventions

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- 1 500 €, Association « SOSIE » pour le projet les féeries de Noël du quartier Notre-Dame du Thil ;
- 1 200 €, Association « BENKADI » pour le projet ciné goûter de Noël ;
- 1 500 €, « SPORT EVASION ET DIVERSITE» pour le projet en forme pour Noël ;
- 800 €, Association « RICOCHETS », pour le projet fête des lanternes.

30- Culture - attribution de subventions et signature de conventions avec le "Comptoir Magique" et l'association "pour le rayonnement du violoncelle"

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'attribution des subventions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

- 75 000.00 € pour le festival du blues autour du zinc
- 59 500.00 € pour le festival de Violoncelle de Beauvais

31- Culture - DÉMOS 2 en Beauvaisis - attribution d'une subvention et signature d'une convention pluriannuelle avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'attribution d'une subvention de 9 000.00 €, auprès de la communauté d'Agglomération du Beauvaisis, pour le projet DEMOS – Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale.

32- Culture - mission d'art et d'histoire - tarifs de rémunération des guides-conférenciers et médiateurs culturels

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la revalorisation de la rémunération des guides-conférenciers et médiateurs culturels.

33- Direction des affaires culturelles - attribution d'une subvention à l'association Collectif Taup'

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'attribution d'une subvention de 1 500.00 euros au collectif Taup, pour le projet exposition photographique interactive intitulée Encre et Lumières, installée dans l'espace public beauvaisien au printemps 2023.

34- Dérogation aux repos dominicaux 2023

Le conseil municipal a approuvé à la MAJORITE les dates d'ouverture dominicale des commerces par branche d'activité, à raison de 12 pour l'année 2023.

35- Vie éducative – Fixation des crédits scolaires versés aux écoles publiques pour l'année scolaire 2022/2023

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la fixation des crédits scolaires versés aux écoles publiques pour l'année 2022/2023.

36- Permis citoyen : permis offert exceptionnellement au 400ème candidat

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE le règlement du coût du permis de conduire dans sa totalité pour un montant maximal de 1800€, hors frais d'inscription au 400 -ème candidat du permis citoyen qui verra sa candidature validée lors de la commission « Permis citoyen ».

37- Service vie associative et relations internationales– subventions exceptionnelles

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'attribution d'une subvention aux associations suivantes :

- ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM) - 2000 € pour l'organisation du Téléthon les 2 et 3 décembre 2022,
- ASSOCIATION EUROPEENNE CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES (ELA) - 400 € pour l'organisation de la dictée ELA qui s'est déroulée le 17 octobre 2022 ;

38- Sport - Convention d'objectifs et de moyens avec les associations sportives pour l'attribution de subventions de fonctionnement

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « L'ASPTT BEAUVAIS OMNISPORT », d'un montant de 23 000 € au titre de l'année 2023.

39- Sport - Subvention - Attribution d'une bourse aux athlètes de haut-niveau

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'attribution d'une bourse aux athlètes de haut-niveau suivants :

- Eloïse VANRYSEL (vice-championne d'Europe Juniors par équipe en 2017, championne du monde juniors par équipe en 2019, vice-championne de France séniors par équipe en 2019) – 2500 € pour la saison 2022/2023 - Académie Beauvaisienne d'Escrime
- Mélissa GORAM (championne par équipe de la coupe d'Europe des clubs champions en 2019) – 2500 € pour la saison 2022/2023 - Académie Beauvaisienne d'Escrime
- Luidgi MIDELTON (champion d'Europe U23 par équipe en 2019) - 2500 € pour la saison 2022/2023 - Académie Beauvaisienne d'Escrime
- Hélène N'GOM (championne par équipe de la coupe d'Europe des clubs champions en 2019) - 2500 € pour la saison 2022/2023 - Académie Beauvaisienne d'Escrime

40- Sport - Subventions sur projet

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE l'attribution d'une subvention sur projet aux associations suivantes :

- 1 500 € à l'association BEAUVAIS WOLF BASKETBALL - projet de découverte et de sensibilisation au basketball à travers l'organisation d'un déplacement à Paris dans le cadre du spectacle de basketball « All Star Game 2022 » réunissant les meilleurs joueurs du Championnat PRO A et PRO B le 29 décembre 2022 (57 participants attendus).
- 1 000 € à l'association du BEAUVAIS BOUC SPORT TAMBOURIN - organisation d'un plateau des phases finales du Championnat de France indoor, qui a lieu du 17 au 19 février 2023 (110 participants attendus).

41- Vente de la patinoire éphémère et démontable à l'agglomération du Beauvaisis

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la vente à la Agglomération du Beauvais de la patinoire synthétique et du matériel d'exploitation pour un montant total de 36 870 €.

DÉLÉGATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

La séance est levée à 22H30

Pour extrait conforme,

A large, stylized blue ink signature that loops around the text below it.

Franck PIA
Maire de Beauvais,